



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ**

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
de Haute Normandie

Unité territoriale de  
**SEINE-MARITIME**

5<sup>ème</sup> section  
D'inspection du travail

L'Inspectrice du Travail  
De la 6<sup>ème</sup> section

à

Monsieur Le Directeur  
MATMUT  
66 Rue de Sotteville  
76100 ROUEN

Rouen, le 15 Décembre 2011

Affaire suivie par : DALLA BENAKCHA  
Courriel : [dd-76.inspection-section06@directe.gouv.fr](mailto:dd-76.inspection-section06@directe.gouv.fr)  
Réf : Pôle T/IT6/DB/SN/2011/N° 776

Objet: désaccord relatif à la reconnaissance d'établissements distincts

Monsieur,

Nos services ont été saisis le 12 décembre 2011 par Madame PÉREZ, Déléguée syndicale centrale FO dans le cadre du processus électoral en cours.

En effet, le désaccord relatif à la reconnaissance d'établissements distincts conformément aux dispositions prévues aux articles L2322-5, L2327-7, R2322-1, R2312-2 et R2327-3 du Code du travail fonde cette demande.

Dans ce cadre, je me présenterai au sein de vos locaux afin de vous entendre ainsi que les organisations syndicales de l'entreprise :

**Le Mercredi 21 décembre à 14h00 dans vos locaux situés au 66 Rue de Sotteville de ROUEN**

Je vous demande de tenir informées les organisations syndicales de ma venue afin qu'elles soient présentes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'inspectrice du travail

D. BENAKCHA

Copie pour information à Madame Elisabeth PÉREZ- Déléguée syndicale centrale FO